

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 22 juillet 2020

n°004

page 1/3

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Présents 66: JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LEMEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, F. DINAIS (suppléant de D. CATHELIN), O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, D. SIMONET, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. CHAPUT, O. GOLA, C.PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, L. REAULT (suppléante de E. BAILLY), P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, P. LOURY (suppléant de JP. CONTE), M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (11) :

1. C. FARINEAU donne pouvoir à M. LAVRARD
2. Y. ERGÜL donne pouvoir à E. AZIHARI
3. F. BRAUD donne pouvoir à T. BAUDIN
4. B. ROUSSENQUE donne pouvoir à J. MARECOT
5. G. PRINCET donne pouvoir à J.MELQUIOND
6. A. MESSAOUDENE donne pouvoir à L. RABUSSIER
7. D. CHAINE donne pouvoir à P. POUPIN
8. C. MICHAUD donne pouvoir à C. CHAPUT
9. V. DESIRE donne pouvoir à O. GOLA
10. A.Noël donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU
11. C. PEPIN donne pouvoir à L. JUGE

EXCUSES (4) : P. ROCHER, P. LECLERC, F. REBY, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Yannick TARTARIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Création d'une commission d'appel d'offres et élection de ses membres

L'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la commission d'appel d'offres (CAO) est composée du président de cet établissement ou son représentant et d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement. Ainsi, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants :

- le président de Grand Châtellerault ou son représentant, Président de la CAO ;
- 5 membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier.

Le président invite les listes candidates à se faire connaître.

Deux listes sont candidates.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 22 juillet 2020

n°004

page 2/3

- Liste Evelyne AZIHARI

5 titulaires :	5 suppléants
- Evelyne AZIHARI (Châtellerault)	- Maryse LAVRARD (Châtellerault)
- Isabelle RABUSSIER (Lencloître)	- Eric BAILLY (Pleumartin)
- Antoine BRAGUIER (St-Gervais-Les-3-Clochers)	- Jacques MELQUIOND(Châtellerault)
- Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)	- Yannick TARTARIN (La Roche Posay)
- Bernard BIET (Availles-en-Châtellerault)	- Béatrice ROUSSENQUE (Châtellerault)

- Liste Françoise MERY

1 titulaire :	1 suppléant :
- Françoise MERY (Châtellerault)	- Didier SIMONET (Châtellerault)

Le Président propose de procéder au scrutin secret :

Il y a 77 votants.

La liste E.AZIHARI obtient 60 voix.

La liste F.MERY obtient 14 voix.

Il y a 3 bulletins blancs.

Il y a donc 74 suffrages exprimés.

Calcul du quotient électoral : $74/5 = 14,8$

Calcul à la proportionnelle :

Liste E.AZIHARI : $60/14,8 = 4,054$

Liste F.MERY : $14/14,8 = 0$

La liste E.AZIHARI obtient 4 sièges et la liste F.MERY aucun.

Il reste un siège à attribuer au plus fort reste.

Calcul au plus fort reste :

Reste Liste E.AZIHARI : 0,8

Reste Liste F.MERY : 14

Le dernier siège est attribué à la liste F.MERY.

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le **24 JUIL. 2020**

ID : 086-248800413-20200722-CA20XXXJDL0008A-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 22 juillet 2020

n°004

page 3/3

Sont élus :

5 titulaires :	5 suppléants
- Evelyne AZIHARI (Châtellerault)	- Maryse LAVRARD (Châtellerault)
- Isabelle RABUSSIÉ (Lenclôître)	- Eric BAILLY (Pleumartin)
- Antoine BRAGUIER (St-Gervais-Les-3-Clochers)	- Jacques MELQUIOND (Châtellerault)
- Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)	- Yannick TARTARIN (La Roche Posay)
- Françoise MERY (Châtellerault)	- Didier SIMONET (Châtellerault)

Suite à une erreur matérielle, remplace la délibération télétransmise le 23/07/20

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

